



**Mémoire présenté dans le cadre de la
Commission spéciale sur l'exploitation
sexuelle des mineurs**

MARIA MOURANI | 6 NOVEMBRE 2019

Table des matières

Avant-propos.....	2
Présentation de MOURANI-CRIMINOLOGIE	3
Exploitation sexuelle des mineurs : état de la situation à l'échelle internationale et canadienne	4
Exploitation sexuelle des mineurs au Québec	6
Qui sont les acteurs qui maintiennent ce système d'exploitation ?	8
Bénéficiaires secondaires	9
Prostitueurs et proxénètes	10
Quels sont les méthodes de recrutement et les outils utilisés par les proxénètes pour convaincre les victimes ?	13
Méthodes de recrutement	13
Outils facilitant le recrutement	15
Qui sont les victimes ?	16
Protéger et soutenir les victimes : mise en place d'une stratégie québécoise de lutte contre la traite des personnes.....	18
Prévention	18
Réadaptation	20
Répression	22
Recherche	24
Recommandations	25
Bibliographie	26
Annexe 1.....	29

Avant-propos

L'exploitation sexuelle des mineurs est une forme de criminalité qui touche directement les enfants et les adolescents. Elle peut prendre différentes formes. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous en tiendrons à l'exploitation sexuelle des mineurs à des fins commerciales. Cette forme d'exploitation s'inscrit, notamment, dans un phénomène beaucoup plus large qu'est celui de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut parler sérieusement d'exploitation sexuelle commerciale des mineurs sans aborder les thématiques de la prostitution dans son ensemble (adultes et mineurs) et ce, sous toutes ses formes. Ce qui revient conséquemment à porter une analyse sur l'industrie du sexe, force nourricière de l'exploitation sexuelle au Québec, au Canada et dans le monde.

Avant d'élaborer davantage sur le sujet de cette commission, il nous apparaît important de préciser que l'utilisation du terme *exploitation sexuelle* peut porter à interprétation et inférer indirectement un message pervers, laissant entendre qu'il existerait chez les mineurs une prostitution choisie. Nous savons que telle n'est pas l'intention de la Commission. Nous tenons toutefois à préciser que nous réfutons fortement cette prémisse que certains tentent d'instaurer dans la pensée populaire ou dans un certain milieu de la recherche et de l'action sociale. Cette posture contribue à une banalisation de la prostitution des mineurs et à leur stigmatisation. Ils sont alors tenus responsables de leur victimisation. Il est d'une évidence qu'aucun enfant ou adolescent est à même de choisir de se prostituer. Au regard même du développement de l'enfant et de l'adolescent, il est, à sa face même, d'une incohérence de croire qu'un mineur peut décider un matin de se prostituer. Lorsque qu'il est question de mineurs, nous sommes toujours en présence d'exploitation sexuelle. De ce fait, nous estimons que la Commission devrait dès le départ clarifier ce point, en déclarant qu'au Québec toutes formes de prostitution de mineurs est de facto de l'exploitation sexuelle. Ce qui comprend la pornographie¹.

L'industrie du sexe demeure une *terra incognita*. Ce sont des industries dont l'objectif est de vendre et d'acheter du sexe. Cela peut être des objets, des humains et des services (Mourani, 2019). Cette industrie se ventile en plusieurs secteurs : pornographie, prostitution, tourisme sexuel, *sugar daddy*, cinémas érotiques, clubs échangistes, boutiques offrant des objets sexuels, serveuses sexy, sexe en ligne (web et téléphone), agences matrimoniales, etc. Nous n'en connaissons que la pointe de l'iceberg. Elle n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif au Canada et au Québec. Ce qui en complexifie sa compréhension.

Les données nous permettant de mieux comprendre cette pointe de l'iceberg nous proviennent en grande partie des rapports sur la traite des personnes et la prostitution. Au niveau international, ce sont des instances telles que, notamment, l'Office des

¹ Bien que la pornographie soit de la prostitution filmée, nous avons choisi de la distinguer de la prostitution, puisqu'à elle seule, elle constitue une part importante du marché de l'industrie du sexe.

Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale du travail (OIT), Europol², U.S. Department of State, etc., qui nous partagent leurs données sur la situation mondiale de la traite des personnes et de la criminalité transnationale. Nous avons aussi accès à des données nationales et provinciales par le biais des forces de l'ordre ou des agences de renseignements, telles que la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service de police de la ville de Montréal (SPVM), le Service de police de Laval (SPL), le Centre national de coordination contre la traite des personnes (CNCTP), le Service de renseignements criminels du Québec (SRCQ), etc. Encore là, ce sont leurs rapports sur la traite des personnes et la prostitution qui nous permettent d'avoir une petite idée de l'ampleur du phénomène. Certaines organisations œuvrant auprès des victimes exploitation sexuelle ont tenté également d'en évaluer l'ampleur par le recensement des lieux prostitutionnels, tels que les bars de danseuses, les agences d'escortes, les salons de massage/bordels, les annonces, les sites en ligne, etc. Finalement, nous avons également une multitude de recherches multidisciplinaires sur la prostitution, la pornographie et la traite des personnes.

Il n'en demeure pas moins que toutes ces études ne sont que des photographies qui ne rendent pas compte de toute l'ampleur de l'exploitation sexuelle au Québec et de son industrie du sexe, d'autant plus que ces phénomènes tendent à la clandestinité. Ces données sont des estimations, très souvent conservatrices. Elles sont donc partielles et soumises aux aléas des définitions et des approches théoriques ou des philosophies sur la prostitution, des demandes du marché, des opérations policières et des grands événements. Par exemple, si nous analysons le marché prostitutionnel durant le Formula 1 Grand Prix du Canada, communément nommé le Grand Prix de Montréal, les résultats pourraient quelque peu différer d'une journée régulière. Ces données sont toutefois importantes et permettent de saisir toute la complexité de l'exploitation sexuelle, que ce soit celle des adultes ou des mineurs.

Nous tenterons dans ce mémoire de vous exposer, un tant soit peu, les données dont nous avons eu accès ainsi que de vous partager notre expérience du terrain auprès des victimes et des proxénètes. Nous nous en tiendrons, bien évidemment, aux données concernant les mineurs, compte tenu de l'objet d'étude de cette commission. Nous invitons le lecteur à également consulter notre récente recherche sur l'industrie du sexe intitulée *Le logement : besoins et préférences des femmes et des filles de l'industrie du sexe*. Elle est accessible sur notre site Internet.

Présentation de MOURANI-CRIMINOLOGIE

Mourani-Criminologie est une firme de criminologie basée au Québec. Nous travaillons en réseau avec différents partenaires et organismes des milieux juridique (avocats en

² Europol est une agence européenne spécialisée (siège social à La Haye aux Pays-Bas) dans la répression de la grande criminalité internationale et le terrorisme. Elle soutient les 28 États membres de l'Union Européenne dans leur lutte à la criminalité. Elle facilite, notamment, les échanges de renseignements criminels entre ces différents états et les pays partenaires de l'Union européenne.

droit civil, en droit de la famille, en droit criminel, enquêteurs privés, etc.), social et de la santé (psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, etc.) afin d'offrir à notre clientèle une prise en charge globale et personnalisée.

Nous offrons plusieurs types de service : relation d'aide et expert-conseil, évaluation et expertise judiciaire, conférence et formation ainsi que de recherche. Nos spécialisations sont les gangs de rue et les organisations criminelles, la traite des personnes et la prostitution juvénile ainsi que l'engagement des jeunes dans des groupes jihadistes (radicalisation violente). Vous pouvez consulter la liste de nos publications, conférences et activités sur notre site Internet à <https://mouranicriminologie.com/>

Maria Mourani est la présidente et fondatrice de Mourani-Criminologie. Nous joignons son curriculum vitae à ce mémoire (annexe 1).

Exploitation sexuelle des mineurs : état de la situation à l'échelle internationale et canadienne

En un demi-siècle, le commerce du sexe a connu un essor gigantesque par son industrialisation et sa transnationalisation. L'industrie du sexe représente un chiffre d'affaire qui se décline en milliards de dollars. Elle se compose d'un grand nombre d'activités, dont les plus importantes sont la pornographie et la prostitution³ (GRC et CNCTP, 2010 ; Poulin, 2004, 2017).

L'industrie de la pornographie générerait, à elle seule, des revenus d'environ 100 milliards de dollars US par année (plus de 97 milliards de dollars US en 2006) (Eriksson, 2004 ; Poulin, 2017). Avec l'apparition de l'Internet, la pornographie a connu une forte progression passant d'environ 22 000 sites en 1997 à 4,2 millions en 2006 et la pédopornographie n'est pas en reste (Poulin, 2017). Une étude menée en 1994 par Rimm Marty⁴ démontra, sur une période de 7 jours, que 48.4% des téléchargement sur Internet concernait de la pornographie infantile ou pseudo infantile (*kiddie* ou *chicken porn*) allant jusqu'à utiliser des enfants de trois ans.

Depuis, la situation ne s'est guère améliorée. Au Canada, les chiffres de Cyberaide, une plateforme administrée par le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE), sont fort éloquents. Cette organisation rapporte avoir reçu sur une période de sept ans 151 762 signalements en lien de la pornographie juvénile. Ceux-ci concernaient 46 859 enfants, dont 49,64 % (21 640 victimes) semblaient être âgés de moins de huit ans. Les autres victimes paraissaient âgées de huit à 17 ans. Par ailleurs, « 50 % des images et

³ Agences d'escortes, salons de massage, bars de danseuses, *sugar daddy*, prostitution de rue, étudiante, occasionnelle ou de survie, bordels, *peep-shows*, etc.

⁴ Étude menée par Rimm Marty sur une période de 7 jours seulement (du 21 au 27 septembre 1994) sur Internet : *Marketing Pornography on the Information Superhighway*, <http://groups.csail.mit.edu/mac/classes/6.805/articles/pornscare/rimm-study/mrtext.html#note122>

des vidéos examinées mettaient en scène des agressions explicites et graves. Ce type d'agressions impliquait à 59 % des bambins et des bébés⁵ » (CCPE, 2016).

Jusqu'à présent, il nous est difficile d'évaluer l'ampleur de la prostitution non filmée, quel que soit sa forme, à l'échelle mondiale et canadienne. Les données sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle permettent d'en avoir une petite idée, même si elles ne font aucune distinction entre le secteur de la pornographie et celui de la prostitution non filmée. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT, 2017), l'exploitation sexuelle représenterait les deux tiers des profits générés par le travail forcé, soit environ 99 milliards de dollars US par année. Ces chiffres ne sont guère surprenants quand on sait qu'au Canada, comme au Québec, un proxénète peut se faire de 168 000 \$ à 336 000 \$ par année en exploitant une seule victime (GRC et CNCTP, 2013).

Au regard de ces montants, on pourrait se dire que l'exploitation sexuelle est de plus en plus détectée à l'échelle internationale, et par conséquent à celle des états. En effet, on constate une amélioration de la détection des victimes, même si elles sont encore nombreuses à rester dans l'ombre. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD, 2012) rapporte qu'en 2010, 31 % des victimes d'exploitation sexuelle avaient été détectées comparativement à 17 % en 2007. Le lecteur comprendra alors que les chiffres, dont nous disposons à l'échelle internationale, nationale ou provinciale, représentent seulement le nombre de victimes détectées.

En 2016, l'OIT (2017) identifie environ 40 millions de victimes d'*esclavage moderne*⁶ (environ 15 millions de mariage forcé et environ 4 millions de personnes exploitées sexuellement). Les femmes et les enfants en sont les principales victimes. D'année en année, l'ONUDD (2014, 2016) constate une augmentation des enfants exploités sexuellement, particulièrement les fillettes. Si en 2004 les enfants représentaient 13 % des victimes l'exploitation sexuelle, dont 10 % de filles ; en 2014, ils étaient 28 %, dont 20 % de filles. Mentionnons qu'en 2014, 72 % des femmes et des fillettes victimes de traite l'étaient à des fins de prostitution sous toutes ses formes.

Les données canadiennes tendent à rejoindre les constats internationaux. Rappelons que lorsqu'on parle de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle, le Canada est reconnu comme un pays de recrutement, de transit vers les États-Unis, de destination et de tourisme sexuel (adulte et mineur) (Mourani, 2009 ; U.S. Department of State, 2009, 2016, 2018). Même si la grande majorité de la traite canadienne est interne et concerne des victimes recrutées au Canada et déplacées d'une ville à l'autre, d'une

⁵ Mourani, 2019, p. 17.

⁶ Terme utilisé par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour, notamment, parler du travail et du mariage forcé.

province à l'autre pour y être exploitées, il existe tout de même une minorité de victimes provenant de pays étrangers et traversant les frontières.

Au Canada, la majorité des victimes d'exploitation sexuelle sont de la gent féminine. Elles sont âgées en moyenne de 14 à 22 ans. En outre, plus de 80 % des personnes prostituées adultes affirment être entrées dans la prostitution alors qu'elles étaient mineures (Poulin, 2008). Il est difficile d'établir le nombre exact de mineurs dans la prostitution au Canada. Certaines estimations font état de 40 % de victimes⁷ mineures dans le marché de la prostitution (GRC et CNCTP, 2013) ; une autre de 1 300 enfants canadiens victimes d'exploitation sexuelle chaque année au Canada (Hawke et Raphael, 2016). « Montréal, Vancouver et Toronto seraient les principaux points d'entrée et de sortie du trafic d'enfants transfrontalier au Canada. Ces villes sont également d'importantes destinations du trafic interne d'enfants⁸ ».

Nonobstant la condition des enfants et des adolescents canadiens, celle des autochtones est tout aussi préoccupante, sinon pire, puisque proportionnellement à leur poids démographique, on constate une surreprésentation des femmes et des enfants autochtones dans les données sur la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Canada (Barrett, 2010 ; Ricci et al., 2012 ; Sikka, 2009). Vancouver, Winnipeg et Ottawa sont identifiés comme les plaques tournantes de la traite des femmes et des enfants autochtones. On les retrouve en grande partie dans la prostitution de rue. Les taux peuvent varier de 14 % à 63 % d'enfants et de femmes autochtones dans la prostitution de rue. Au Québec, on estime qu'il y aurait 8 % de femmes et d'enfants autochtones dans la prostitution de rue (Oxman-Martinez et al., 2005 ; Pierce, 2012 ; Ricci et al., 2012). Selon l'Assemblée des Chefs du Manitoba (2010), 70 % à 80% des 400 enfants et adolescents exploités sexuellement chaque année dans les rues au Manitoba seraient de descendance autochtone.

Exploitation sexuelle des mineurs au Québec

Au Québec, la très grande majorité des mineurs exploités sexuellement sont des résidents, quels que soient leurs origines. Ils proviennent de presque toutes les régions du Québec. À l'instar du Canada, la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Québec est interne. Elle est interprovinciale, interrégionale et intervilles. À l'échelle canadienne, le Québec est considéré comme l'une des plaques tournantes du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, tout comme l'Ontario, la Colombie Britannique et l'Alberta. Si on retrouve des victimes dans plusieurs villes québécoises (Longueuil, Gatineau, Sherbrooke, Chicoutimi, Capitale nationale, Laval, etc.), Montréal demeure tout de même la ville la plus prostitutionnelle, une destination

⁷ Chiffre établi à partir de données collectées de 2007 à 2013 (GRC et CNCTP, 2013).

⁸ Langevin et al., 2004, p. 18.

majeure de tourisme sexuel et une plaque tournante de l'industrie pornographique en ligne (GRC et CNCTP, 2013 ; Mourani, 2009 ; SRCQ, 2013 ; U.S. Department of State, 2016). Montréal est d'ailleurs nommé « ... la Bangkok de l'Ouest⁹ » et considéré « ... par plusieurs comme la capitale canadienne de la prostitution¹⁰. »

Dans un rapport datant de 2013, le Service du renseignement criminel du Québec rapportait « la présence de plus de 1 500 proxénètes actifs au Québec ; plus de 2 600 000 transactions liées à la prostitution ; 200 salons de massage ; 65 bars de danseuses et 38 agences d'escortes en activité dans la seule ville de Montréal. Chiffres que le SRCQ estimait d'ailleurs très conservateurs ! Selon des données issues de la Sûreté du Québec obtenues par le Conseil du statut de la femme (2002), 80 % des bars de danseuses du Québec seraient des lieux offrant des services sexuels (bars à gaffe)¹¹. »

Les victimes mineures d'exploitation sexuelle peuvent donc être recrutées au Québec pour nourrir l'industrie du sexe québécoise et canadienne. En effet, en plus d'être expédiés dans différentes villes et régions québécoises, ces enfants et ces adolescents aboutissent dans des lieux prostitutionnels en Ontario (le Grand Toronto, Niagara Falls), en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, en Colombie Britannique (Vancouver) et en Alberta (Calgary, Edmonton). Quant aux victimes adultes, elles sont expédiées à travers le Canada et aux États-Unis, dans des villes, telles que Miami, Fort Lauderdale, Las Vegas, Boston, Los Angeles et New York (GRC et CNCTP, 2010). Selon Oxman-Martinez et al. (2005), il y aurait environ 1 500 à 2 200 personnes victimes de traite du Canada vers les États-Unis chaque année. Cette étude ne précise toutefois pas le nombre de mineurs.

Très peu de données sont disponibles quant à la prévalence des mineurs dans l'industrie du sexe au Québec. Pourtant, tous les jours dans notre pratique, nous sommes confrontés à ces mineurs pris dans des réseaux de prostitution juvénile. Plusieurs opérations policières démontrent d'ailleurs que ce phénomène ne relève pas de la légende urbaine. Cependant, les chiffres manquent et il est difficile d'établir un portrait réel de la prostitution juvénile au Québec. Sont-ils des milliers ? Des centaines de milliers ? Le mystère demeure.

Certaines données partielles nous proviennent d'organismes œuvrant auprès des jeunes, de chercheurs et des services de police. Aux dires de Poulin (2007), la police de Montréal aurait identifié en 2004 autour de 488 mineurs exploités sexuellement à Montréal. Dans un rapport du SRCQ (2013), on apprend que sur 437 victimes recensées à partir de plusieurs bases de données policières, 39% avaient moins de 18 ans. De plus, sur l'ensemble de cet échantillon, 91% étaient des femmes (adultes et mineures). Par

⁹ CSF, 2002, p. 64.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Mourani, 2019, p. 17.

ailleurs, le Service de police de Laval mentionnait dans l'une de leurs présentations que sur 117 victimes exploitation sexuelle recensées 2015, plus du tiers étaient des mineurs¹². Dans une étude sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, Ricci et al. (2012) citent une donnée de Michelle Côté (2004) qui aurait recensé 379 mineurs, dont 356 filles, victimes d'exploitation sexuelle de septembre 2002 à octobre 2003 à Montréal. Quant à Fortin et Fournier (2006), ils révèlent que sur une période de plus de deux ans (2 novembre 2002 à mai 2005), la Direction de la protection de la jeunesse de Québec (DPJQ) aurait pris en charge 84 enfants (76 filles et 8 garçons) de 11 à 17 ans suite à des activités prostitutionnelles. On estime que l'âge moyen d'entrer dans la prostitution au Québec serait de 14 ans. Nous avons eu à rencontrer dans notre pratique des femmes qui avaient été recrutées dès l'âge de 12 – 13 ans.

Une tendance semble se dégager de ces données, en l'occurrence une prédominance des victimes de la gent féminine et une présence des mineurs variant de 30% à 40%. Que ce soit l'échelle internationale, canadienne ou québécoise, les mineurs constituent une marchandise de choix pour les trafiquants et les proxénètes de tout acabit. Les victimes sont choisies de manière préméditée en fonction de leur âge pour répondre au besoin pédophilique et hétérophilique d'une clientèle toujours en quête de sensations fortes. Des données tout de même alarmantes, d'autant plus qu'elle ne représente que la pointe de l'iceberg.

En terminant, il nous apparaît fondamental que le gouvernement du Québec mette en place un système permettant de faire un recensement plus exhaustif de l'industrie du sexe et de l'exploitation sexuelle au Québec. Il y a actuellement un manque criant de données factuelles.

Qui sont les acteurs qui maintiennent ce système d'exploitation ?

Essentiellement, l'exploitation sexuelle des mineurs est maintenue en place par deux acteurs principaux : le proxénète et le client-abuseur ou prostitueur. À ces acteurs, s'ajoute une autre catégorie, ceux que nous nommons les bénéficiaires secondaires, souvent complices de cette industrie par leur inaction ou leur jeu de l'autruche.

¹² Extrait du PowerPoint : L'exploitation sexuelle des mineurs : pistes d'action du programme prévention jeunesse de Laval, 30 novembre 2017.

Bénéficiaires secondaires

Les municipalités

Les municipalités ont une obligation éthique et légale de faire leur part en matière de lutte à l'exploitation sexuelle et cela passe, notamment par une plus grande vigilance dans l'octroi des permis. En effet, ce sont les municipalités qui donnent des permis de salons de massage/bordels, sous la catégorie soins personnelles sans faire trop d'enquêtes, à des individus qui les utilisent non pas pour faire des manucures mais plutôt du proxénétisme. Par après, ces municipalités n'osent plus retirer ces permis. Les raisons invoquées : le droit acquis ou la peur de se faire poursuivre ! Il est assez inusité qu'un permis octroyé sous de fausses représentations soit soumis à des droits acquis permettant au propriétaire de poursuivre ?!

Nous avons constaté certaines incohérences dans le système d'octroi des permis. Par exemple, lorsque les forces de l'ordre, après plusieurs mois d'enquêtes coûteuses, réussissent à fermer des salons de massage/bordels, il est plutôt courant que les propriétaires concernés ouvrent de nouveau leurs portes, quelques jours plus tard, parce que les arrondissements concernés n'ont pas retiré le permis ou pire encore, leur ont accordé un nouveau permis. Mentionnons toutefois que certaines municipalités prennent leurs responsabilités et tentent de limiter l'octroi des permis ou n'en donnent tout simplement plus. Il n'en demeure pas moins que ces actions sont propres à chaque municipalité et découlent souvent de l'initiative des élus ou des citoyens.

Une lutte à l'exploitation sexuelle nécessite un contrôle et la fermeture des espaces prostitutionnels. Si nous n'avons pas le contrôle des espaces clandestins, nous pouvons tout au moins contrôler et fermer ceux qui sont visibles : les bars de danseuses (bar à gaffe) et les salons de massage/bordels. Sachant que les municipalités sont sous la responsabilité du gouvernement du Québec, il serait à propos de revoir la réglementation des permis afin d'aider les municipalités à jouer leur rôle de première ligne. Ce serait l'occasion d'interdire clairement l'octroi des permis à des salons de massage/bordels et implanter un moratoire sur les bars de danseuses. Pour les lieux existants, les permis devraient être retirés définitivement à partir du moment où il y a du proxénétisme et de l'achat de services sexuelles. Après tout, selon la Sûreté du Québec, 80 % des bars de danseuses seraient des lieux offrant des services sexuels. On est loin du Lido de Paris !

Les propriétaires d'espaces prostitutionnels

Ce sont les propriétaires de bars, d'hôtels (de luxe ou miteux), de motels, de restaurants, les organisateurs des grands événements sportifs, culturels, politiques, etc. Ils sont, quant à nous, loin de faire leur part. Bien souvent, les victimes sont prostituées dans des hôtels et des motels du Québec. Afin de voir à la rentabilité, elles sont forcées de faire de 15 à 20 proxénètes. Certains proxénètes vont jusqu'à louer une à deux chambres, parfois plus, selon le nombre de filles de leur harem. C'est ce qu'on appelle des *in-call*.

Ces lieux ne sont pas les seuls à servir les proxénètes. L'utilisation d'*Airbnb* est aussi courante.

Il a été porté à notre attention que dans certains hôtels, les proxénètes ont des contacts parmi les employés qui servent de rabatteurs. Ceux-ci vont proposer, à la clientèle masculine de l'hôtel, les services prostitutionnels proposés par le proxénète avec qui ils prennent une cote, un bakchich. La personne prostituée vient donc directement à la chambre du prostitueur, c'est ce qu'on nomme un *out-call*.

Quant aux grands événements et festivals, si certains attirent plus de prostitution que d'autres, ils contribuent tous à une augmentation de la demande et par conséquent, à davantage d'exploitation sexuelle. D'ailleurs, lors du Grand prix de Montréal, nous avons pu constater, année après année, une augmentation de l'offre prostitutionnelle par la venue de nombreuses filles des autres provinces canadiennes et des États-Unis. En juin 2018, le Québec a eu sur son territoire deux événements importants : le Grand Prix de Montréal et le Sommet du G7 à Charlevoix. En moins d'un mois, l'offre prostitutionnelle¹³ sur Internet pour le Grand Montréal et la Ville de Québec a doublé avec près de 8 000 entrées (numéros de téléphone, affichages, courriels); 55 % des annonces concernaient Montréal, Laval et la Rive-Sud ; et 16 % la Ville de Québec¹⁴. Il nous apparaît indéniable qu'une lutte à l'exploitation sexuelle des mineurs passe par la responsabilisation de tous, en l'occurrence des propriétaires des lieux potentiels de prostitution et des organisateurs des grands événements.

Prostitueurs et proxénètes

Les prostitueurs

Ces individus demeurent un rouage important du système prostitutionnel. Ils représentent la demande et déterminent ce qui sera mis sur le marché, puisque les proxénètes sont à leur écoute. S'il existe un commerce des mineurs au Québec, c'est parce qu'il y a une demande.

La grande majorité des prostitueurs sont des hommes et la grande majorité des personnes prostituées sont des femmes. La prostitution masculine est plutôt marginale ainsi que le clientélisme féminin. Selon Poulin (2017), ce ne serait que 11 % des hommes qui auraient payé pour du sexe au Canada. Ces chiffres augmentent pour les pays où la prostitution est normalisée ou légalisée (ex : ils sont 60 % aux Pays-Bas, 66 % en Allemagne, 65 % au Cambodge), devenant ainsi un travail comme un autre et instituant la marchandisation des femmes et des enfants comme une norme. Tous les hommes ne sont donc pas des prostitueurs et ils sont une minorité à contribuer au maintien de la prostitution.

¹³ Cette analyse a été faite par une entreprise montréalaise spécialisée en informatique judiciaire.

¹⁴ Journal de Montréal, 7 juin 2018. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/06/07/deux-fois-plus-doffres-sexuelles>.

Quoi de plus stratégique alors que d'investir nos ressources dans la mise en application systématique de la loi C-36, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, dont l'objectif premier est la criminalisation des proxénètes. Nous savons que la grande majorité des proxénètes de femmes adultes mettraient fin à leurs comportements s'ils avaient des conséquences. Bon nombre d'entre eux ne veulent pas que leurs activités soient connues. Ils ont une femme ou une réputation à tenir. La verbalisation policière, le passage devant un juge et les amendes suffisent généralement à faire réfléchir plus d'un. Par contre, une minorité d'entre eux recherche dans la prostitution la domination et le contrôle. Il ne paye pas pour avoir du sexe, mais plutôt pour assouvir leur désir pervers d'annihilation de l'autre, et plus spécifiquement de la femme. Ces individus ne sont pas capables d'avoir de relations sexuelles sans payer. D'autres ont des paraphilies (voyeurisme, exhibitionnisme, scatophilie¹⁵, ondinisme¹⁶, sadisme, etc.). Cette minorité d'hommes ont besoin d'aide pour apprendre à développer des relations sexuelles saines avec les autres. Leur arrestation pourrait contribuer à les identifier et les diriger vers des services en santé mentale.

Il existe d'autres profils de proxénètes, mais nous ne pourrions élaborer davantage sur ce point dans ce mémoire, compte tenu des restrictions rédactionnelles. Nous suggérons au lecteur de consulter le livre de Claudine Legardinier et Saïd Bouamama, *Les clients de la prostitution*.

Lorsqu'il est question, toutefois, de proxénètes de mineurs, on entre dans une autre catégorie. Tel que mentionné précédemment, si des filles et des garçons mineurs sont dans le marché de la prostitution et de la pornographie, c'est qu'il existe une clientèle pour ce genre de marchandises. Ce sont des pédophiles¹⁷ et des hétérophiles¹⁸. Ces hommes sont âgés de 17 à 70 ans. Il faut cependant souligner que la tranche d'âge la plus présente dans le marché prostitutionnel est les 25 à 55 ans. Les mineurs sont minoritaires et les personnes de plus de 65 ans également. Ces hommes sont de toutes les classes sociales, de tous les milieux professionnels (ouvrier, enseignant, pompier, politicien, juge, avocat, procureur, artiste, éducateur, etc.) et de toutes les origines. Ils sont mariés avec ou sans enfants, célibataires, veufs ou divorcés. Autrement dit, ce proxénète est Monsieur tout le monde. Ces constats ne diffèrent guère dans le marché de la prostitution adulte.

Malgré l'instauration de la loi C-36, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, sanctionnée le 6 novembre 2014¹⁹, nous déplorons le peu d'arrestation de proxénètes. Or, cette loi qui s'inspire de l'approche suédoise a

¹⁵ Manger des excréments.

¹⁶ L'ondinisme revient à se faire uriner dessus.

¹⁷ Individus, majoritairement des hommes, adultes ou adolescents, ayant une préférence sexuelle pour des enfants imputables ou en début de puberté.

¹⁸ Individus, majoritairement des hommes adultes, ayant une préférence sexuelle pour des adolescents.

¹⁹ La France a instauré une loi similaire le 6 avril 2016.

déjà fait ses preuves dans les pays nordiques. Il est plus qu'urgent que les services de police du Québec et le système judiciaire dans son ensemble passent à une vitesse supérieure quant à la pénalisation des proxénètes et ce, autant dans la prostitution adulte que mineure.

Les proxénètes

Qui sont les proxénètes ? Ce sont majoritairement des hommes de 15 à 50 ans. Le rapport du SCRQ (2013) en est fort éclairant : sur un échantillon de 1348 suspects impliqués dans des activités de proxénétisme ou de traite de personnes, 85 % étaient des hommes, dont la moyenne d'âge est de 32 ans. Les proxénètes sont d'origines diverses et de milieux socio-économiques variés, avec une prédominance de jeunes adultes provenant des milieux défavorisés et de la classe moyenne. Ce sont des personnes uniquement motivées par l'argent. Ils n'ont aucune empathie envers les victimes qui ne représentent pour eux que de la marchandise et des dollars.

Les proxénètes peuvent agir à titre d'indépendant, faire partie d'un réseau organisé, être membre d'un gang de rue ou d'une organisation criminelle. Il est difficile de déterminer qui détient la plus grosse part du marché. Si les jeunes adultes sont en charge de la logistique et du contrôle des filles, les mineurs sont souvent utilisés pour recruter d'autres mineurs. Toujours est-il que le commerce sexuel serait beaucoup plus « démocratique » que celui de la drogue, davantage dans les mains du crime organisé. Il n'en demeure pas moins que le Québec et l'Ontario « sont les deux provinces canadiennes où la traite de personnes est étroitement liée aux gangs de rue. Dans environ 70 % des affaires de traite de personnes au Québec, les trafiquants sont membres ou associés d'un gang de rue²⁰ ». Par ailleurs, selon le SRCQ (2013), 80 % des danseuses du Québec seraient ou auraient été sous le contrôle d'un proxénète.

La prostitution juvénile au Québec se trouve sous le contrôle de différents acteurs, certains sont du milieu criminel d'autres pas. Certains travaillent en réseau, en indépendant ou en groupe plus ou moins organisé. Certains sont reconnus comme des membres ou des sympathisants de gangs de rue ou d'organisations criminelles, telles que les Hells Angels, le crime organisé de souche asiatique et d'Europe de l'Est. Notons que les gangs de rue se spécialisent davantage sur les mineures.

Toutefois, depuis quelques années, nous avons constaté l'émergence de femmes ou de jeunes filles proxénètes. Ce sont habituellement d'anciennes personnes prostituées, qui pour s'en sortir, donnent un coup de main aux proxénètes. Ce sont également des personnes prostituées encore actives, dont les proxénètes forcent au recrutement. Nous avons aussi remarqué, sur le terrain, la présence de jeunes femmes, âgées de 15 à 25 ans, qui se lancent dans le proxénétisme sans jamais avoir été, au préalable, victimes de prostitution. Ces dernières sont aussi violentes que les hommes. Cependant, les femmes proxénètes sont encore une catégorie marginale de l'industrie du sexe. Dans le rapport

²⁰ GRC et CNCTP, 2013, p. 28.

du SCRQ (2013) cité précédemment, il est fait mention de 15 % de femmes proxénètes, dont 35% aurait été initialement identifiées comme des victimes. Il n'en demeure pas moins que les femmes proxénètes peuvent être beaucoup plus efficaces que les hommes dans le recrutement. Les cibles sont moins méfiantes lorsqu'elles se font aborder par une fille. Les proxénètes le savent bien, puisqu'ils tendent à utiliser des filles pour recruter d'autres filles.

Quels sont les méthodes de recrutement et les outils utilisés par les proxénètes pour convaincre les victimes ?

Méthodes de recrutement

Le recrutement se fait partout au Québec. Tout lieu public est un espace de recrutement : les stations de métro et d'autobus, les parcs, les abords des écoles, l'intérieur des écoles, les arcades, les *partys*, etc. Les centres jeunesse sont également des lieux de recrutement. Plusieurs victimes rencontrées, dans notre pratique, ont été recrutées par d'autres filles dans certains centres jeunesse. Ces victimes n'étaient initialement pas prises en charge pour des raisons de prostitution. Elles se sont, toutefois, retrouvées dans des unités où d'autres filles y avaient été admises suite à un signalement de prostitution. Il nous apparaît fondamental que le système de gestion des victimes d'exploitation sexuelle soit totalement revu par la Direction de la protection de la jeunesse. Plusieurs sources nous ont confirmé que le recrutement se faisait non seulement à l'intérieur des murs des centres jeunesse par le biais de jeunes filles, elles-mêmes sous l'emprise de proxénètes, mais aussi à l'extérieur. Certains proxénètes viennent même chercher les filles en fugue ou en permission de sortie directement des portes des centres jeunesse. Nous avons aussi été informés que certains proxénètes prennent des logements dans des blocs appartements à proximité de certains centres jeunesse afin d'avoir le contrôle sur leurs recrues ou pour en repérer de nouvelles.

Au-delà de ces nombreux lieux de recrutement mentionnés précédemment, les réseaux sociaux sont devenus le nouveau terrain de chasse des proxénètes et des trafiquants. Si nous savons que l'Internet sert à la vente de services sexuels, Facebook, Instagram et Snapchat sont des espaces de recrutement. Les réseaux sociaux et les sites de rencontres permettent aux proxénètes d'entrer facilement en contact avec leurs cibles et d'en analyser le pedigree. Cette intrusion directe dans l'intimité de la cible facilite l'hameçonnage et le recrutement de plusieurs personnes à la fois. L'Internet contribue aussi à l'anonymat des proxénètes qui souvent utilisent des avatars féminins pour piéger leurs cibles. Ces proxénètes vont parfois utiliser plusieurs profils Facebook, certains féminins d'autres aux noms de jeunes garçons, beaux et riches, créant ainsi un réseau fictif d'amitié où la cible sera traitée en princesse.

Le recrutement se fait de différentes manières. Cela peut être la fausse annonce d'emploi de serveuse ou de mannequinat passée sur Kijiji ou encore une mise en contact

par connaissance interposée. Le classique, la jeune fille qui se fait aborder par une autre jeune fille qui soit disant devient son amie et l'entraîne à une fête où elle va lui présenter un beau garçon. Les scénarios de recrutement sont aussi variés qu'il y a de proxénètes. Tous visent à hameçonner une cible afin de l'amener progressivement à se prostituer.

A partir du moment où la victime est hameçonnée, elle entrera dans un processus que nous décrirons en trois étapes : la lune de miel, le dressage et la mise en marché. La lune de miel, comme son nom l'indique, est la phase où la jeune fille va se croire amoureuse du proxénète. Plus la cible est jeune, plus facile sera cette phase. Les proxénètes ne se gênent pas de faire étalage de leurs conquêtes. Comme ils le disent si bien eux-mêmes, « C'est facile de faire la tête à une fille ! » Le proxénète va alors sortir le grand jeu. L'acte du prince charmant. Lui offrir des cadeaux, lui dire qu'elle est la plus belle, lui déclarer son amour à en perdre son âme. Cette phase est si caricaturale qu'on se demande parfois comment cela se fait-il que les cibles ne s'en rendent pas compte ? À cette étape, la colère est bien présente chez les parents et le proxénète ne tarde pas à tout mettre en œuvre pour isoler sa cible. Il fera en sorte de l'éloigner de sa famille et de ses amis. Il se fera même parfois passer pour une victime aux yeux de sa dulcinée, clamant à qui veut l'entendre : « Ta famille ne m'aime pas ! »

Dans un business où l'argent vaut plus que la vie humaine, tout est mis en place pour soumettre les victimes, autrement nommées les marchandises. Après la lune de miel vient insidieusement la phase de dressage. Elle peut prendre plusieurs formes : désinhibition à la prostitution, sexualité débridée, contrôle et violence. La désinhibition à la prostitution consiste à amener une personne à envisager le sexe tarifé comme normal. Certains proxénètes vont entraîner leur cible dans des bars de danseuses afin de les exposer à la normalité de ce genre d'activité. La désinhibition s'accompagne toujours d'une sexualité débridée. Le proxénète amène progressivement sa cible à envisager le sexe avec plusieurs individus. Il la fera participer à des partouzes lors de fêtes débridées et si elle résiste, il planifiera un viol collectif (*gangbang*) où elle subira des agressions sexuelles répétées avec plusieurs hommes. Certaines victimes nous ont fait état d'une quinzaine, voire d'une vingtaine, d'agresseurs ; d'autres ont tout simplement perdu le fil des événements. Un trauma qu'elles garderont tout au long de leur vie.

La violence est omniprésente dans la phase de dressage. Elle s'installe graduellement instaurant des chaînes internes dans l'esprit de la cible et l'amenant progressivement à se soumettre au contrôle du proxénète. La violence peut aussi s'installer rapidement, car ce ne sont pas toutes les victimes qui passent par la phase de la lune de miel. Cette violence est autant psychologique que physique : menaces de mort, menaces contre la famille (« Si tu ne fais pas ce que je te dis, j'irais chercher ta petite sœur ou ton petit frère »), menace avec une arme à feu, brûlures de cigarettes, viol collectif filmé et diffusé sur le Web, coups de poing au ventre et au visage, frapper avec une barre de fer, agressions sexuelles répétées, enlèvement, se faire enchaîner dans une cave, séquestration, se faire lacérer avec un couteau, briser les côtes, assassinat, tuer une fille devant les yeux de la cible, etc. Certaines victimes en viennent même à internaliser la

violence au point de la banaliser, mais un grand nombre d'entre elles vivent la peur au ventre. Vous comprendrez qu'après tant de violence, les victimes prennent elles-mêmes leurs rendez-vous pour se prostituer. Ces violences peuvent s'échelonner sur plusieurs mois ou années avant qu'une victime porte plainte ou qu'elle soit extraite d'un réseau. D'ailleurs, c'est l'un des plus gros casse-têtes policiers, soit d'amener une victime à dénoncer son proxénète. En fait, celles-ci sont soit amoureuses soit terrifiées ou pire encore, les deux à la fois.

La phase de dressage consiste donc à prendre le contrôle de la cible et la dominer totalement. Les proxénètes vont les isoler de leur milieu pour devenir leur seul point d'ancrage. Ils dicteront leur comportement ; le nombre de prostitueurs à faire par jour ; ce qu'elles doivent porter, etc. Ils contrôleront leur mouvement par une surveillance active et si elles n'obéissent pas, elles subiront de grandes violences. Ces filles vivent quotidiennement avec la peur au ventre, celle de mourir. Une fois cette peur ancrée, la mise en marché peut alors se faire et les marchandises expédiées à travers le Canada et les États-Unis. D'ailleurs, ces filles rapportent beaucoup plus d'argent à leurs proxénètes lorsqu'elles vont se prostituer à l'extérieur du Québec. Cette technique de l'exportation sert aussi à désorienter les victimes qui très souvent ne parlent pas l'anglais et ne connaissent pas les villes où elles sont expédiées.

Outils facilitant le recrutement

Il est assez ironique de constater que les outils, ou plutôt les éléments du discours, facilitant le recrutement des jeunes filles sont offerts sur un plateau d'argent aux proxénètes par le discours sociétal. En effet, la banalisation de la prostitution, l'hypersexualisation du corps des femmes et des enfants, particulièrement des adolescents ainsi que la pornographie sont les éléments facilitant le recrutement des jeunes dans la prostitution. Considérer la prostitution comme un travail et employer des termes, comme *travail du sexe*, instaurent cette banalisation dans la pensée des jeunes. Après tout ce n'est qu'un travail ! D'ailleurs, c'est l'argument allègrement utilisé par les proxénètes pour désensibiliser leur cible. Cette banalisation est si forte que les jeunes filles n'hésitent pas à utiliser le terme *bitch* à toutes les sauces, autant pour qualifier des amies que des ennemies. Le mot *pimp* n'est pas en reste. Il est repris et valorisé dans plusieurs vidéo-clips de rappeurs et totalement détourné de son sens réel, donc banalisé, par des émissions de télévision telles que *Pimp ton char* ou encore le *Pimp de la saucisse*.

Par ailleurs, nos jeunes sont constamment exposés à une hypersexualisation du corps des femmes et des jeunes filles. Quel que soit le support communicationnel (publicités, vidéo-clips, réseaux sociaux, télé réalité, etc.), le message est le même : les femmes sont des objets sexuels, voire des prostituées (*bitch*) et les hommes des prédateurs, des *pimps*. D'un côté, les femmes et les jeunes filles en quête d'hommes pour les protéger et subvenir à leurs besoins ; et de l'autre, des jeunes hommes, forts et puissants, plein aux as, style *gangster*, à la chasse de femelles. Gros clichés machistes et sexistes entretenus, notamment par une culture hip-hop et rap qui contribue, quant à nous, à une

banalisation de la prostitution et de l'agression sexuelle. Vous saupoudrez le tout de pornographie et le tour est joué.

Notre société hypersexuelle est non seulement le terrain de jeu des proxénètes, mais elle contribue et renforce leur crédibilité aux yeux de nos jeunes. Elle leur donne les armes qui serviront à exploiter des mineurs. La pornographie en est un bel exemple. Que faisons-nous pour la contrer sur le Web ? De plus en plus de jeunes apprennent la sexualité par la pornographie, particulièrement les garçons. Ceux-ci s'attendent par la suite à vivre ces expériences fantasmagoriques avec des filles bien réelles de leur âge. Sadomasochisme, fellation, esclavage sexuel, pédophilie, bestialité, sadisme, sodomie, inceste, onanisme, scatologie, etc., la cyberpornographie est devenue un *mainstream* d'apprentissage sexuel chez les garçons. Les jeunes peuvent en déduire que la pornographie est la norme et intérioriser des stéréotypes. Les garçons risquent de rechercher la performance sexuelle et d'exiger des filles d'agir comme des esclaves sexuelles. En outre, l'association entre sexualité, violence et actes dégradants peut conduire certains jeunes à des comportements déviants.

Sur le terrain, nous avons constaté que les proxénètes utilisent la pornographie et le viol collectif (*gangbang*) pour préparer les jeunes recrues (proxénètes). Les films pornos formatent leur image de la femme comme esclaves sexuelles et les viols collectifs, auxquels on les force à participer, marquent leur entrée dans le milieu du proxénétisme. La pornographie sert aussi à désinhiber les filles et à initier des actes sexuels.

Par conséquent, agir contre l'exploitation sexuelle des mineurs revient aussi à lutter contre cette banalisation de la prostitution dans notre société et cette hypersexualisation du corps des femmes et des enfants. En outre, si la pornographie est interdite aux moins de 18 ans, dans les faits, elle ne l'est pas. Des actions nous apparaissent donc nécessaires afin de protéger les mineurs contre ce cancer pornographique qui ronge leur conception de la sexualité et de l'amour.

Qui sont les victimes ?

Les victimes sont de toutes les origines ethniques et classes sociales. Elles proviennent de milieux divers. Elles peuvent être issues de familles dysfonctionnelles ou pas ; avoir été victimes d'inceste ou d'agressions sexuelles dans l'enfance ou pas. Les victimes sont autant des jeunes ayant des problèmes scolaires que des premières de classe. Ce sont majoritairement des filles âgées de 12 à 17 ans. Ce qui ne veut pas dire que les garçons ne sont pas des cibles. Ces filles fréquentent autant les écoles privées que publiques. C'est peut-être la fille de votre voisin de la grosse maison d'à côté. Il faut arrêter de croire que les mineurs exploités sexuellement proviennent uniquement des milieux défavorisés. Il est important de ne pas tomber dans le cliché de la jeune fille quittant sa région pour se retrouver à Montréal au métro Berri.

Chez les mineurs, l'argent n'est pas la première raison d'entrer dans la prostitution. Paradoxalement, c'est davantage la recherche d'amour et la peur qui les poussent à se prostituer. L'argent peut venir plus tard, même si les victimes n'en verront pas forcément la couleur. En fait, nous constatons que l'intérêt de l'argent varie grandement d'un cas à l'autre. Les filles des classes défavorisées vont davantage se laisser tenter par l'aspect pécuniaire, même si l'histoire d'amour n'est pas très loin. En fait, elles en arrivent à considérer la prostitution comme un projet de vie commun avec le proxénète, lui-même perçu comme un conjoint ou un ami de cœur.

L'un des points communs, que nous avons constatés chez une bonne proportion des victimes que nous avons rencontrées dans notre pratique, est la présence d'une blessure narcissique. Ce sont des filles, qui malgré leur grande beauté, se trouvent laides et insignifiantes. Elles ont une faible estime d'elles-mêmes et un grand besoin de valorisation. Ce qui les rend vulnérables. Elles veulent se sentir populaires et se distinguer. Et pourquoi pas, faire la fête. La prostitution devient « une aventure ». Il ne faut pas aussi oublier qu'elles se croient amoureuses. D'ailleurs, compte tenu du mode de recrutement, en l'occurrence la séduction, nous avons constaté, au cours de nos recherches, que les cibles faciles sont celles qui ont une préférence sexuelle pour certains types d'hommes (les styles *gangster*, *bad boy*).

Les victimes ne réalisent donc pas dans quelles situations elles sont. D'ailleurs, les proxénètes sont d'abord considérés comme des petits copains, des amoureux, voire les hommes de leur vie. Certains proxénètes ne se gênent pas pour engrosser ces filles afin de consolider leur pouvoir et leur contrôle. Il devient alors extrêmement compliqué de faire la part des choses.

Certaines victimes vont se transformer en recruteuses pour des proxénètes, afin d'échapper à la violence dont elles sont victimes. Elles le feront également pour ne pas avoir à se prostituer autant de fois que le proxénète l'exige. Certaines de ces filles vont transformer leur parcours et devenir elles-mêmes des proxénètes. La motivation, dans ces cas de figure, est essentiellement pécuniaire et s'inscrit dans un mode de survie. Ces filles vont prendre une entente avec les proxénètes afin d'arrêter la prostitution. Elles deviendront alors réceptionnistes dans des agences d'escortes, photographes pour les filles, recruteuses sur Internet, chauffeuses, etc. Certaines victimes qui réussissent à quitter leurs proxénètes peuvent même décider d'ouvrir leurs propres affaires et passer ainsi du statut de victime à agresseuse.

Toutefois, nous tenons à préciser qu'il existe une prostitution de survie où des mineurs sont contraints de se prostituer pour pallier à leurs besoins primaires (nourriture, logement, habillement, etc.). Ce genre de prostitution peut se retrouver combiner à de l'itinérance et de la toxicomanie. Ce sont le plus souvent des jeunes provenant de familles issues des classes défavorisées et/ou dysfonctionnelles.

Protéger et soutenir les victimes : mise en place d'une stratégie québécoise de lutte contre la traite des personnes

Tout d'abord, la protection des victimes d'exploitation sexuelle est l'affaire de TOUS. Que l'on soit parent, éducateur, policier, voisin, ami, infirmière, juge, restaurateur, etc., nous pouvons agir et faire une différence. Cependant, il nous a été amené de constater que bien souvent, les gens ne savent pas comment agir face à ce phénomène. Au cours de notre pratique, nous avons été confrontés à des parents désespérés et des jeunes en détresse, faute de services, voire, pire, d'un manque d'expertise de certaines organisations devant les prendre en charge. Il nous apparaît primordial et urgent que le gouvernement du Québec mette en place une stratégie québécoise de lutte contre la traite des personnes. Cette stratégie devrait, bien évidemment, avoir un volet jeunesse.

Pourquoi une stratégie québécoise de lutte contre la traite des personnes ? Parce qu'une stratégie québécoise de lutte à l'exploitation sexuelle des mineurs ne peut se concevoir hors d'une stratégie globale qui vise à contrer l'exploitation sexuelle, quel que soit l'âge des victimes. En effet, sur le terrain, il n'existe pas de frontière entre la prostitution des mineurs et celle des adultes. D'ailleurs, un bon nombre de personnes prostituées, que nous avons rencontré, nous ont affirmé être entrées dans l'industrie du sexe alors qu'elles étaient encore mineures. Mentionnons que cette distinction entre mineur et adulte est souvent exploitée par certains proxénètes qui ne se gênent pas d'attendre qu'une victime de 16-17 ans ait atteint l'âge de 18 ans pour la mettre sur le marché, non sans lui avoir donné « une formation » à la prostitution pendant un ou deux ans. Une période d'hypersexualisation et de désensibilisation à la prostitution. Une espèce d'investissement avant de collecter tranquillement les gains loin de la pression policière.

Cette stratégie québécoise de lutte contre la traite des personnes pourrait s'inscrire dans des politiques et des actions concertées et cohérentes. Plusieurs ministères et agences gouvernementales pourraient être mis à contribution afin de favoriser une cohérence des actions et un investissement efficace des ressources financières et humaines. Cette stratégie se déclinerait en quatre volets : La prévention, la réadaptation, la répression et la recherche.

Prévention

Mieux vaut prévenir que guérir ! Cet adage prend tout son sens lorsqu'on est en contact avec des victimes d'exploitation sexuelle. Les impacts de cette victimisation sur la santé physique et psychologique de ces personnes sont énormes. Plusieurs traînent tout au long de leur vie un trouble de stress post-traumatique (TPST) important. On ne revient jamais pareil de ce genre d'expérience traumatique et la prévention peut faire toute une différence.

Si dans les écoles secondaires du Québec plusieurs projets visent à sensibiliser les jeunes à la non-violence et à l'égalité des sexes, la pornographie et la prostitution semblent être des sujets encore sensibles. D'ailleurs les cours d'éducation à la sexualité

devraient contenir un chapitre spécifique sur la prostitution et la pornographie. Ce qui ne semble actuellement pas le cas.

Au niveau du primaire, nous avons constaté que le sujet était plutôt tabou. Or, nous savons qu'il existe au Québec un marché de l'enfant. Les proxénètes ne se gênent pas de recruter des mineurs aussi jeunes que 11 ans. Des ateliers de prévention devraient être implantés dans les écoles primaires du Québec, dès la quatrième année. Il est tout à fait possible de parler de prostitution et de pornographie avec les mots qui sauront raisonner en si bas âge. Les jeunes sont bien plus au courant qu'on ne le croit.

Outils les jeunes est une chose, mais si nous voulons avoir une plus grande efficacité au plan préventif, il nous faut aussi sensibiliser les familles. Bien souvent, les parents de mineurs dans la prostitution sont totalement dépassés par les événements. Ils ne comprennent pas comment cela a pu arriver à leur enfant. D'autant plus, qu'ils ne se considèrent pas comme une famille à problèmes ou dépravée. Ils reconnaissent d'ailleurs n'avoir jamais parlé de prostitution à leurs enfants. Cela ne les concernait pas. Ce genre de problématique était beaucoup trop loin de leurs préoccupations. Jamais, ils auraient imaginé être touchés d'aussi près par la prostitution. Il serait donc à propos d'introduire dans les écoles primaires et secondaires du Québec un atelier spécifique sur la prostitution et la pornographie pour les familles.

La pollution pornographique qui gangrène notre société est un autre enjeu majeur auquel la Commission devrait s'attarder. De plus en plus de garçons apprennent la sexualité par la pornographie et les effets sur leur développement sexuel ainsi que leur image des femmes en sont grandement affectés. Il est une évidence qu'une éducation à des relations saines entre les sexes devrait s'accompagner d'action concrète contre l'industrie de la pornographie, particulièrement en ce qui a trait à l'accessibilité des jeunes. Si les parents ont un rôle à jouer, les entreprises pornographiques aussi. Leur soi-disant contrôle de l'âge est une vraie farce. Certaines entreprises québécoises de pornographie organisent même des soirées, dites de « *casting* », où des hommes viennent se faire masturber par des jeunes femmes et filmer moyennant 20 \$, devenant soi-disant des acteurs d'un jour. Aucune action n'est portée contre ce genre d'événements. La pornographie est omniprésente et elle est normalisée. Nonobstant la prévention faite auprès des jeunes et des familles, la Commission devrait réfléchir sur les mesures à prendre pour responsabiliser l'industrie de la pornographie.

Lorsqu'on aborde la question de la prévention auprès des jeunes, quel que soit le sujet abordé, il est important que le service soit offert par des spécialistes ou tout du moins des intervenants bien formés. Il pourrait être intéressant d'octroyer aux écoles un budget spécifique pour ce genre d'activités afin qu'ils aillent chercher dans le privé les spécialistes dont ils ont besoin.

Par ailleurs, il nous est souvent donné de voir des campagnes de sensibilisation sur différents enjeux importants de société. Au Québec, nous nous souvenons de la campagne contre l'alcool et le textage au volant, la violence conjugale ou encore plus récemment, le cannabis. À notre connaissance, nous n'avons encore jamais vu ce type

de campagne pour sensibiliser la population aux effets néfastes de la prostitution et de la pornographie. Il est plus que temps que cela se fasse et ce, autant dans les médias traditionnels que sur l'Internet, notamment, dans les réseaux sociaux. Il est important non seulement de rejoindre les adultes, mais aussi les mineurs. Nous savons que ces derniers suivent beaucoup plus les réseaux sociaux que les médias traditionnels. Selon nous, une campagne nationale de prévention à l'exploitation sexuelle devrait non seulement s'adresser à toute la population, mais aussi cibler, par des messages spécifiques, les proxénètes, les prostitueurs et les bénéficiaires secondaires.

Réadaptation

La Direction de la protection de la jeunesse

Nous débiterons cette section en abordant la question d'un des acteurs importants en charge de la protection de la jeunesse au Québec : la Direction de la protection de la jeunesse. Nous savons le gouvernement du Québec a mis en place en mai dernier une *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse* qui traitera notamment de la situation dans les centres jeunesse au Québec. Toutefois, dans le cadre de ce mémoire, nous tenons tout de même à faire état de la situation des victimes mineures d'exploitation sexuelle dans le système de la Direction de la protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous avons constaté que les services offerts aux jeunes, en lien à la prostitution dans les centres jeunesse du Québec, ne sont pas égaux. Si certaines régions ont une certaine expertise, d'autres n'en ont aucune. La connaissance du phénomène et la capacité d'intervention auprès des victimes d'exploitation sexuelle sont alors variables d'une région à l'autre, voire d'une unité de vie à une autre.

Par ailleurs, l'offre de services en psychologie semble problématique dans certaines régions. Nous avons eu des témoignages de parents dont les jeunes, victimes d'exploitation sexuelle et pris en charge par la DPJ, n'ont pu voir un psychologue avant six mois ! Or, en exploitation sexuelle, il est fondamental qu'une victime rencontre le plus rapidement possible un psychologue ou un criminologue spécialisé sur ce genre de problématique. Nous avons constaté que certains centres jeunesse ne semblent pas vouloir ouvrir leurs portes à des professionnels du privé et ce, même si la demande est faite par les jeunes et leurs parents qui sont d'ailleurs prêts à défrayer les coûts.

Nous avons rencontré des jeunes filles ayant eu une expérience d'assignation dans des centres jeunesse. Elles nous ont toutes mentionné avoir eu le sentiment d'être traitées comme des personnes ayant des problèmes de comportement, voire des criminelles. Elles vivaient alors énormément de colère face à ce qu'elles percevaient comme une injustice. Elles ont soutenu avoir été enfermées dans leurs « chambres » avec pour seule tâche d'écrire des réflexions ! Tandis que leurs proxénètes poursuivaient ses activités et ses *partys* en toute impunité. Plusieurs ont attendu des mois avant de voir un psychologue. Le sentiment de colère était toujours palpable lors de nos entrevues, ce qui était tout à fait compréhensible dans ces cas. Il semble que la posture philosophique

dans certains centres jeunesse revient à traiter l'exploitation sexuelle comme un problème de comportement. Ce qui nous apparaît extrêmement problématique.

Les parents de ces jeunes filles avaient aussi des histoires à raconter. Si certains d'entre eux disaient avoir été soutenus dans cette épreuve, d'autres déploraient leur mise à l'écart du processus de réadaptation de leur enfant. Ils ne se sont pas sentis supportés ni écoutés, comme si leur opinion n'avait aucune importance.

Quant à la gestion physique des victimes d'exploitation sexuelle dans les établissements, il a été porté à notre attention que ces jeunes filles étaient mises dans des unités avec des filles ayant des problèmes de comportement ou tout autre problématique. On constate encore cette vision philosophique de considérer l'exploitation sexuelle comme un problème de comportement. Ce type de gestion demeure quelque peu problématique puisqu'il favorise le recrutement. Il serait beaucoup plus judicieux de ne pas mélanger dans les unités des filles ayant des problématiques prostitutionnelles avec celles qui n'en ont pas.

Il serait alors de mise de créer des unités spécifiques pour les mineures victimes d'exploitation sexuelle avec un programme d'aide adapté à leurs multiples besoins. Ce genre d'unité devrait aussi exister pour les garçons. Dans les centres réservés aux jeunes contrevenants, il serait également important d'avoir des unités pour les jeunes proxénètes avec des programmes adaptés à leur problématique. Il ne servirait à rien de créer des unités sans programme spécifique de traitement, simplement pour parquer les jeunes. Ce serait contre-productif. Même si le nombre de femmes proxénètes, et par conséquent de jeunes filles, est extrêmement faible, il serait problématique de mélanger dans des unités communes des jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle et des proxénètes.

En terminant, nous suggérons au gouvernement du Québec de profiter de son désir de moderniser cette institution pour tenir compte des besoins spécifiques des victimes d'exploitation sexuelle et des proxénètes mineures. Nous suggérons la création de plusieurs unités spécifiques avec des programmes d'aide et de traitement en matière d'exploitation sexuelle et de proxénétisme. Ces unités permettront de rétablir le déséquilibre actuel en matière de services et d'expertise ; et, ainsi offrir, à travers tout le Québec, des services spécialisés et de qualité. En outre, au plan des relations avec les partenaires, la Direction de la protection de la jeunesse devrait profiter de l'expertise développée dans le privé pour offrir des services à ses bénéficiaires.

L'indemnisation des victimes d'actes criminels

Il existe actuellement plusieurs incohérences dans notre système d'aide aux victimes d'actes criminels. Le plus bel exemple est la grande difficulté pour les victimes d'exploitation sexuelle d'être reconnues par l'IVAC²¹. Pourtant, à sa face même, ces personnes subissent des sévices importants qui leur occasionnent des préjudices

²¹ Indemnisation des victimes d'actes criminels.

corporels et psychiques. Il nous apparaît une évidence que la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* de 1972 devrait être revue et par le fait même, inclure les infractions relatives à la traite de personne et au proxénétisme. Il pourrait aussi être intéressant d'en profiter pour réviser la liste des infractions au regard du Code criminel. En outre, nous estimons que la condition d'admissibilité stipulant que le crime doit être commis au Québec est difficilement applicable dans les cas de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle, compte tenu de la nature de cette forme de criminalité dont l'objectif est de faire circuler les victimes d'une province à l'autre et d'un État à l'autre.

Les besoins des victimes d'exploitation sexuelle

Les besoins des victimes d'exploitation sexuelle, qu'elles soient mineures ou adultes, sont immenses. Nous invitons le lecteur à consulter notre recherche sur ce sujet sur notre site Internet. Brièvement, les besoins des mineurs rejoignent celles des adultes : aide pour les besoins primaires, le logement, support psychologique et psychiatrique, programme en toxicomanie, en sexologie, en compétences parentales, besoin d'un retour scolaire, employabilité, etc. Sortir de la prostitution, pour de nombreuses victimes, revient à un parcours du combattant. Elles ont besoin d'aide, de se loger, de manger, de se sentir en sécurité. Saviez-vous qu'il n'existe toujours pas au Québec de programme d'aide au logement pour les victimes d'exploitation sexuelle ? Un bon nombre d'entre elles doivent même se prostituer pour se loger et se nourrir.

Dans une étude menée auprès de 548 femmes et jeunes filles de l'industrie du sexe au Québec, nous avons identifié que leur préférence locative allait, pour la grande majorité d'entre elles, au logement subventionné (HLM, FOHM) ou avec une subvention au loyer. Les femmes veulent vivre dans leur propre appartement avec une aide financière. Elle recherche une stabilité à faible coût. L'approche du *Housing First* serait, quant à nous, l'approche à privilégier pour une clientèle de l'industrie du sexe. Cela revient à offrir rapidement un logement sans condition ni étape préalable. Le projet *Chez-Soi* en est une variance (Mourani, 2019).

Une stratégie de lutte à l'exploitation sexuelle ne peut faire abstraction de ces besoins de base, notamment celui d'un logement sécuritaire et peu coûteux. Elle passe aussi par un soutien aux organismes qui tous les jours œuvrent à aider ces personnes à sortir de la prostitution. Nous suggérons au gouvernement du Québec de créer un Fond d'aide aux victimes d'exploitation sexuelle qui servirait d'une part, à financer ces organisations, dont l'objectif est d'aider les victimes à sortir de la prostitution et des réseaux d'exploitation ; et, d'autre part, à offrir aux victimes une aide financière directe. Ce fond pourrait être financé à même la confiscation des fruits de la criminalité des trafiquants. Ce qui serait un juste retour des choses.

Répression

La loi sur la prostitution a changé au Canada. Avec la loi C-36, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, sanctionnée le 6 novembre 2014, l'achat et l'annonce de services sexuels sont des crimes. L'une de ces dispositions vise donc la pénalisation des proxénètes. Cette loi part du principe que les personnes prostituées sont des victimes et que le système prostitutionnel est maintenu en place par deux principaux acteurs : le proxénète et le proxénète. La loi C-36 donne alors la possibilité aux forces de police de procéder à des arrestations de proxénètes. Or, depuis son implantation, soit près de cinq ans maintenant, nous constatons peu d'arrestation de proxénètes au Québec. En juillet dernier, nous avons analysé des documents du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) sur le nombre de personnes accusées au Québec pour l'obtention de services sexuels moyennant rétribution (articles 286.1(1) et 286.1(2) du Code criminel) du 6 décembre 2014 au 20 juin 2019 ; et seulement 233²² proxénètes ont eu à répondre de ces chefs d'accusation en environ quatre ans. Ce qui est très peu !

Il est plus qu'urgent que la loi C-36 soit systématiquement appliquée au Québec. Il serait même judicieux de créer une cellule spécifiquement et uniquement dédiée aux arrestations des proxénètes dans *l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme du Québec* et ce, même si cela fait déjà parti de leur mandat. Un budget spécifique pourrait être alloué à cette cellule.

Depuis le 10 juin 2015, la loi C-452, *Loi modifiant le Code criminel (exploitation et traite de personnes)*, attendait sa mise en application par décret gouvernemental. Cette loi que nous avons pilotée à la Chambre des communes visait à protéger les victimes et rendre la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle moins payante pour les proxénètes. Trois dispositions essentielles ont été mises de l'avant : le renversement du fardeau de la preuve ; la confiscation des fruits de la criminalité et les peines consécutives. Après près de quatre ans d'attente, le gouvernement fédéral a finalement mis en application, le 21 juin 2019, deux dispositions de la loi C-452 : le renversement de la preuve et la confiscation des fruits de la criminalité. Celle concernant les sentences consécutives est toujours soumise au bon vouloir du gouvernement fédéral.

Nous souhaitons sensibiliser la Commission sur l'importance de ces nouvelles dispositions. Par ailleurs, nous invitons le gouvernement du Québec à faire des représentations auprès du gouvernement fédéral afin qu'il émette immédiatement le décret de mise en application de la disposition concernant les peines consécutives.

Dans un autre ordre d'idées, lorsqu'un mineur se fait agresser sexuellement par un individu sans qu'il y ait eu achat de services sexuels, le système judiciaire portera des accusations d'agressions sexuelles sur mineur. Or, l'achat de services sexuels de mineurs est en soi une agression sexuelle. Par conséquent, l'arrestation d'un proxénète ne devrait pas seulement se solder par des accusations d'achat de services sexuels, mais aussi s'accompagner de charges d'agressions sexuelles sur mineur. Il

²² Source : Système intégré des poursuites publiques (SIPP).

serait important de vérifier si cette pratique est courante et systématique au Québec. Nous en doutons ! La Commission pourrait faire une demande d'information à cet effet.

Les victimes d'exploitation sexuelle, particulièrement les mineurs, ne tendent pas à dénoncer les proxénètes. Plusieurs se croient amoureuses de leurs proxénètes et la très grande majorité, pour ne pas dire toutes, en ont une crainte viscérale. Les victimes qui ont eu à passer à travers le système judiciaire ne l'ont pas toujours vécu positivement, même s'il existe maintenant des moyens pour que les témoignages se fassent derrière des caméras. Elles se sentent honteuses, jugées ou incomprises par le système. Nous croyons qu'il serait beaucoup plus humain pour les victimes et plus efficace d'avoir un tribunal spécialisé sur les questions d'exploitation et d'agressions sexuelles.

En terminant, comme nous le mentionnions précédemment, le proxénète et le proxénète ne sont pas les seuls acteurs du système prostitutionnel. Les bénéficiaires secondaires ont aussi un rôle à jouer. Leur implication dans cette lutte à l'exploitation sexuelle, que ce soit celle des mineurs ou des adultes, est fondamentale. Ils sont bien souvent témoins de prostitution. Il ne faut pas se le cacher, certains employés d'hôtel ne se gênent pas pour recommander des agences d'escortes aux touristes. Certains hôtels et motels sont utilisés comme bordels. Deux types d'action pourraient être envisagées pour pallier à ce problème. Le principe du bâton et de la carotte. D'une part, un label « Québec sans prostitution » pourrait être créé et octroyé aux entreprises et aux événements ayant pris des mesures concrètes pour contrer la prostitution. Ce label leur permettra d'obtenir un crédit d'impôt. D'autre part, les entreprises délinquantes, dont on aurait assez de preuves, pourraient se retrouver sur une liste des établissements favorisant la prostitution et avoir une amende. Le gouvernement du Québec pourrait créer une loi provinciale en ce sens. Ce serait une occasion pour régler l'affichage des services sexuels à travers tout le Québec (bar de danseuses, salons de massage, etc.) au regard de la loi C-36. Nous invitons également le gouvernement du Québec à faire une demande claire au gouvernement fédéral afin que tous les aéroports du Québec aient des panneaux indiquant aux voyageurs que l'achat de services sexuels est interdit au Canada.

Recherche

La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle sert à nourrir l'industrie du sexe. La très grande majorité des experts et des groupes œuvrant dans le domaine le savent. Cependant, il n'existe toujours pas au Québec de portrait bien précis de cette industrie. Combien de lieux d'exploitation sexuelle avons-nous au Québec ? Combien de proxénètes et de victimes, mineurs et adultes ? Quelle est l'ampleur de la prostitution et de la pornographie ? Combien de proxénètes avons-nous et qui sont-ils ?

La lutte à l'exploitation sexuelle, que ce soit celle des mineurs ou des adultes, passe par une bonne connaissance du problème. Même si ce phénomène tend à la clandestinité et qu'il peut être soumis aux aléas des arrestations policières et aux changements du milieu, il est tout à fait possible de faire émerger un tableau beaucoup plus précis que

ce que nous avons actuellement sur cette industrie du sexe et la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Québec. Le gouvernement du Québec devrait donc allouer un budget spécifique et les ressources nécessaires en vue d'un recensement exhaustif de l'industrie du sexe au Québec et de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle.

Recommandations

- Mettre sur pied une Stratégie québécoise de lutte contre la traite des personnes et y inclure une politique de tolérance zéro à l'exploitation sexuelle, quel que soit l'âge des victimes.
- Déclarer que la prostitution juvénile, sous toutes ses formes, est de l'exploitation sexuelle.
- Traiter les proxénètes, au plan judiciaire, comme des agresseurs sexuels de mineur.
- Appliquer la loi C-36 de manière systématique.
- Financer une cellule dans *l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme du Québec* dont l'objectif sera uniquement des opérations-clients.
- Demander au gouvernement fédéral la mise en place par décret de la disposition concernant les peines consécutives pour les trafiquants.
- Moderniser la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* afin que les victimes d'exploitation sexuelle puissent en bénéficier.
- Revoir les réglementations municipales quant à l'octroi des permis.
- Créer des unités spécifiques avec des programmes de traitement dans les centres jeunesse du Québec pour les victimes d'exploitation sexuelle et les proxénètes-mineur.e.s.
- Mise en place d'un label « Québec sans prostitution ».
- Contrôler l'industrie de la pornographie afin que cela ne soit plus accessible aux mineurs.
- Faire des campagnes de sensibilisation nationales sur l'exploitation sexuelle ainsi que sur les impacts négatifs de la pornographie et de l'hypersexualisation.
- Faire un recensement de l'industrie du sexe québécoise et de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle.
- Créer un Fond d'aide aux victimes d'exploitation sexuelle.
- Offrir des ateliers de sensibilisation à la prostitution et à la pornographie aux parents et aux élèves dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec et dégager un budget spécifique à cet effet.

Bibliographie

- Barrett, N. A. (2010). *Tour d'horizon des pratiques prometteuses en réponse à la traite des personnes au Canada*. Vancouver (Colombie-Britannique), Canada : Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (CIRDC).
- Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE). (2016). *Les images d'abus pédosexuels sur Internet : une analyse de Cyberaide.ca*. Winnipeg (Manitoba), Canada : CCPE.
- Conseil du statut de la femme (CSF). (2002). *La prostitution : Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*. Québec (Québec), Canada : CSF.
- Côté, M. (2010). *Lecture de l'environnement du Service de police de la Ville de Montréal*. Montréal (Québec), Canada : SPVM, Section de la recherche et de la planification.
- Eriksson, M. (2004). *Rapport sur les conséquences de l'industrie du sexe dans l'Union européenne*. Bruxelles, Belgique : Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances.
- Fortin, S. et Fournier, I. (2006). *Prostitution juvénile. Portrait des jeunes suivis au Centre jeunesse de Québec*. Québec (Québec), Canada : Centre jeunesse de Québec. Institut universitaire.
- Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Centre national de coordination contre la traite des personnes (CNCTP). (2010). *Projet SECLUSION — La traite de personnes au Canada*. Ottawa (Ontario), Canada : GRC.
- Gendarmerie Royale du Canada (GRC) et Centre national de coordination contre la traite des personnes (CNCTP). (2013). *La traite interne de personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*. Ottawa (Ontario), Canada : GRC.
- Hawke, A. & Raphael, A. (2016). *The Global Study Report on Sexual Exploitation of Children in Travel and Tourism*. Bangkok, Thailand: ECPTA International.
- International Labour Organization (ILO). (2017). *Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage*. Geneva, Switzerland : ILO.
- Langevin, L., Atabekian, V. et Noël, J-F. (2004). *Le trafic d'enfants au Canada : évaluation préliminaire. Rapport final*. Ottawa (Ontario), Canada : Ministère de la Justice du Canada/Bureau international des droits des enfants.

- Mourani, M. (2009). *Gangs de rue inc. Leurs réseaux au Canada et dans les Amériques*. Montréal (Québec), Canada : Les Éditions de l'Homme.
- Mourani, M. (2019). *Le logement : besoins et préférences des femmes et des filles de l'industrie du sexe*. Blainville (Québec), Canada : Mourani-Criminologie.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (2012). *Rapport mondial sur la traite de personnes 2012*. Vienne, Autriche : Publication des Nations Unies.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (2014). *Rapport mondial sur la traite des personnes. Résumé analytique*. Vienne, Autriche : Publication des Nations Unies.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (2016). *Rapport mondial sur la traite des personnes. Résumé analytique*. Vienne, Autriche : Publication des Nations Unies.
- Poulin, R. (2004). *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*. Ottawa (Ontario), Canada : L'Interligne.
- Poulin, R. (2007). *Enfances dévastées. L'enfer de la prostitution. Tome 1*. Ottawa (Ontario), Canada : L'Interligne.
- Poulin, R. (2008). Prostitution et traite des êtres humains : controverses et enjeux. *Cahiers de recherche sociologique*, (45), 135-154.
- Poulin, R. (2017). *Une culture d'agression. Masculinités, industries du sexe, meurtres en série et de masse*. St-Joseph-du-Lac (Québec), Canada : M Éditeur.
- Ricci, S., Kurtzman L et Roy, M. - A. (2012). *La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre le déni et l'invisibilité*. Montréal (Québec), Canada : La collection Agora des Cahiers de l'IREF.
- Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ). (2013). *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personne*. Montréal (Québec), Canada : SRCQ.
- Sikka, A. (2009). *Trafficking of Aboriginal women and girls in Canada*. Ottawa (Ontario), Canada : Institute on Gouvernance.
- U.S. Department of State. (2009). *Trafficking in persons report*. Washington, USA: U.S. Department of State Publications.

U.S. Department of State. (2016). *Trafficking in persons report*. Washington, USA:
U.S. Department of State Publications.

U.S. Department of State. (2018). *Trafficking in persons report*. Countries narratives.
Washington, USA : U.S. Department of State Publications.

Annexe 1

Maria Mourani

mourama9@gmail.com

Français, anglais

Membre de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
mouranicriminologue.com

Expérience professionnelle

Fév. 2019-en cours • Mourani-criminologie • Présidente et fondatrice

Dec. 2017- Janv. 2019 • Représentante du Gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

- Porter la voix du Québec au sein de l'organisation ;
- Établir des relations avec les États membres ;
- Organiser des événements pour faire rayonner le Québec ;
- Établir des liens entre la société civile québécoise et l'organisation ;
- Apporter l'expertise québécoise au sein de l'organisation ;
- Dossiers principaux durant la période de 2017-2019 : la prévention de l'extrémisme violent et l'intelligence artificielle.

2016- Dec. 2017 • Mourani-criminologie • Présidente et fondatrice

2006-2015 • Parlement du Canada • Députée fédérale d'Ahuntsic (Québec)

- Faire des lois et des politiques ;
- Services aux citoyens et représentation à l'international ;
- Porte-parole dans différents dossiers : Sécurité publique et nationale, Condition féminine, Justice, Patrimoine, Citoyenneté et immigration, Transport, Environnement, Affaires autochtones, Logement, Infrastructure et collectivités, Langues officielles, Droits de la personne.
- Dossiers abordés en matière de Sécurité publique et nationale : Gangs de rue, crime organisé, engagement des jeunes Canadiens dans des groupes djihadistes, traite des personnes et prostitution, fraude, registre des armes à feu, santé mentale et toxicomanie dans les pénitenciers fédéraux, SCRS, GRC, SCC et Agence des services frontaliers.

2004-2006 • CSST-Laurentides • Conseillère en réadaptation

- Évaluation et réadaptation des accidentés du travail ;
- Rapports pour la Commission des lésions professionnelles (CLP).

2003-2004 • Université de Montréal/Département de sociologie • Auxiliaire d'enseignement

- Cours donné : Déviance, exclusion et contrôle social.

2001-2002 • Université de Montréal/École de service social • Agente de recherche

- Recherche sur les jeunes de la rue (itinérance).

2001-2002 • Université de Montréal/Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la prévention en santé sécurité du travail (GRASP) • Agente de recherche

- Recherche sur les déterminants sociaux de la santé.

2001-2002 • Service correctionnel du Canada/Centre régional de santé mentale • Agente de libération conditionnelle

- Gérer une équipe multidisciplinaire de l'unité psychiatrique pénitentiaire ;
- Évaluer le risque de récidive et la capacité de réhabilitation des détenus ;
- Faire des plans correctionnels et des rapports à la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

2000-2001 • Centre jeunesse de Montréal • Intervenante en milieu fermé et ouvert

- Système juvénile de protection et contrevenant ;
- Organiser des activités et animer des discussions de groupes ;
- Aider les jeunes dans un processus de réinsertion et gérer les crises.

1999-2001 • Service correctionnel du Canada/Bureau de Lanaudière • Agente de libération conditionnelle

- Suivi des libérés sous condition ;
- Gérer le risque de récidive et faire des enquêtes communautaires ;
- Rencontrer les familles et contribuer au processus de réhabilitation.

Formation académique

**Avril 2020 • Doctorat • École d'études sociologiques et anthropologiques/
Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa (Ontario)**

- Thèse : le devenir-djihadiste de jeunes Canadiens, Français et Belges.

Avril 2004 • Maîtrise ès science • Département de Sociologie/Université de Montréal (Québec)

- Mémoire sur les gangs de rue de Montréal (Voir publications).

Février 2000 • B. ès Science • Département de criminologie/Université de Montréal (Québec)

- Criminologie/Spécialisation clinique.

Colloques et conférences

Colloques/Conférences 2019

- **Conférencière** – Colloque international interdisciplinaire, CERIU, Université de Montréal (Québec, Canada). Thème : Islamisme et violence : Débats et enjeux ; 25 et 26 mars.
- **Conférencière** – Colloque international de la Chaire UNESCO « Mémoire, culture et interculturalité », Université catholique de Lyon (France). Thème : La Francophonie face aux défis du terrorisme : le cas des États de la région du Sahel en Afrique ; 21 et 22 mars.
- **Formatrice** – Atelier d'information et de sensibilisation sur l'engagement djihadiste et la prostitution juvénile. École Mosaïque, Centre jeunesse de Laval (Québec, Canada). Thème : Transformation. 11 mars.
- **Conférencière** – Journée d'étude – SODRUS / Chaire UNESCO – PREV à l'Université de Sherbrooke de Longueuil à Montréal (Québec, Canada). Thème : La violence religieuse, sectaire et ethnoculturelle : Discours de légitimation, activismes partisans, perspectives au sein des démocraties dans l'espace occidental ; 22 février.

Colloques/Conférences 2018

- **Conférencière** – États généraux Psy sur la radicalisation du Centre d'étude des radicalisations et de leurs traitements (CERT, Université Paris Diderot) (Paris, France) ; 7 au 10 novembre.
- **Conférencière** – Forum mondial des sciences sociales, UNESCO et le Conseil international des sciences sociales (Fukuoka, Japon) ; Sécurité et égalité pour un avenir durable ; 25 au 28 septembre.
- **Conférencière** – XVI^e colloque de l'Association internationale des criminologues de langue française (AICLF) (Lausanne, Suisse) ; Penser et pratiquer la criminologie. Au-delà de nos (in) différences ; 3 au 5 juin.
- **Conférencière** – Université de Montréal/École de criminologie, cours CRI 6233-Terrorisme et antiterrorisme (Québec, Canada) ; Les combattants étrangers ; 14 juin.
- **Participante** – Congrès mondial sur la justice pour enfants 2018, UNESCO (Paris, France) ; 28 au 30 mai.
- **Conférencière** – Conférence mondiale « violence à l'école et politiques publiques » et le 7^e Congrès biennal du CQJDC (Québec/Canada) ; 25 au 27 avril.

- **Conférencière** – Colloque annuel du département d’anthropologie de l’Université de Montréal (Québec/Canada) ; 26 et 27 mars.
- **Conférencière** – Centre de psychologie clinique interculturelle-APPM-CREFSI (Grenoble/France) ; 24^{èmes} journées de réflexion : L’adolescence face aux processus d’influence extrémistes : Impacts sur la famille et la fratrie ; 1 et 2 février.

Colloques/Conférences 2017

- **Conférencière** – 38^{ième} Congrès de la Société de criminologie à St-Sauveur (Québec/Canada) ; Intervenir en contexte de vulnérabilité : mieux connaître pour mieux agir ; 8-10 novembre.
- **Conférencière** – Colloque de l’Institut de Formation et d’Aide Communautaire à l’Enfant et de la Confédération des Organismes Familiaux du Québec (COFD) à Trois-Rivières (Québec/Canada) ; Djihadisme/radicalisation : comprendre et intervenir ; 3 et 4 novembre.
- **Conférencière** – Colloque de l’Association Canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (ACSALF) à l’Université Laval de Québec (Québec/Canada) ; (In)disciplines : savoirs • récurrences • émergences ; 1-3 novembre.
- **Conférencière** – 36^{ième} Congrès biennal de Canadian Justice Association et Ontario’s Ministry of Children and Youth Services à Toronto (Ontario/Canada) ; Canadian youth and justice. Advancing ideas, evidence and innovation; 25-27 octobre.
- **Conférencière** – Colloque social annuel des associations Racines et Repère au Centre culturel Marocain à Montréal (Québec/Canada) ; Défis des familles d’origine maghrébines au Québec et l’adaptation des pratiques d’intervention ; 6 octobre.
- **Conférencière** – Colloque international de l’Institut d’études internationales de Montréal et de la Chaire UNESCO d’étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique à UQAM (Québec/Canada) ; Médias et terrorisme ; 6 octobre.
- **Conférencière** – 85^{ième} Congrès de l’Association canadienne-française pour l’avancement des sciences (Acfas) à l’Université McGill de Montréal (Québec/Canada) ; 8-12 mai.
- **Conférencière** – Dans le cadre du 85^{ième} Congrès de l’Association canadienne-française pour l’avancement des sciences (Acfas)/Centre de recherche Société, Droit et Religions de l’Université de Sherbrooke (SoDRUS) à l’Université McGill de Montréal (Québec/Canada) ; Intégration citoyenne : identités religieuses et vivre ensemble dans l’espace libéral ; 11 mai.
- **Conférencière** – *Conférence/Inter-congrès de International Union of Anthropological and Ethnological Sciences (IUAES) et de Canadian Anthropology Society (CASCA) à l’Université d’Ottawa (Ontario/Canada) ; Mouvement-Le processus du devenir ; 2-7 mai.*
- **Conférencière** – Conférence nationale annuelle de criminologie critique organisée par Perspectives Critiques : Criminologie et justice sociale et le Centre pour les études interdisciplinaires sur la justice (CIPJ) à l’Université

d'Ottawa (Ontario/Canada) ; Criminologie critique / Représentations de la justice ; 4 et 5 mai.

- **Conférencière** – Colloque de CIVIX-Canada sur la Citoyenneté active chez les élèves à Montréal (Québec/Canada) ; 24 mars.
- **Conférencière** – Colloque organisé par Jeune barreau de Montréal à Montréal (Québec/Canada) ; Leadership avec un grand elle ; 21 février.

Colloques/Conférences 2016

- **Conférencière** – Colloque de l'Association Française de Sociologie (AFS) et l'Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS) à Rouen (France) ; Normes, déviances et nouvelles technologies : entre régulation, protection et contrôle ; 8 décembre.
- **Conférencière** – Colloque de l'Observatoire sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (OMAN) à Montréal (Québec/Canada) ; Regards croisés et multidisciplinaires sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ; 1^{er} décembre.
- **Conférencière** – Colloque de l'UNESCO à Québec (Québec/Canada) ; Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble ; 30-31 octobre et 1^{er} novembre.
- **Participante** – Colloque de la Francophonie à Paris (France) ; Lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente ; 6-8 juin.
- **Conférencière** – Conférence-échange organisée par la Mairie de Bordeaux à l'Hôtel de ville (France) ; Discussion notamment sur les jeunes, le jihad et les gangs ; 4 mai.
- **Participante** – Colloque du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) et de l'organisme Entr'Autres à Nice (France) ; Radicalisations/déradicalisations : trajectoires, effets et difficultés ; 29-30 avril.
- **Participante** – Colloque international du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) à Paris (France) ; La prévention de la radicalisation ; 27-28 avril 2016.
- **Participante** – Colloque du Collège militaire St-Jean à St-Jean-sur-Richelieu (Québec/Canada) ; Islamisme radical au Canada ; 15 avril.
- **Conférencière** – Sommet des femmes de Projet75 à Montréal (Québec/Canada) ; Présentation faite sur la traite des personnes et la prostitution au Canada ; 3-4 mars.

Colloques/Conférences 2016

- **Participante** – Colloque de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques à Montréal (Québec/Canada) ; Terrorisme international et radicalisme au Moyen-Orient et en Afrique ; 13 novembre.
- **Conférencière** – Conférence/Table ronde au CGEP Gérald Godin à Montréal (Québec/Canada) ; Islam et radicalisation des jeunes ; 26 mars.

Livres et articles

- **Le devenir-jihadiste des Occidentaux à l'ère d'Internet : événements, affects et sens.** *RICPTS*, no 1, 2019. Repris dans les Actes de colloque du CADA.
- **Milena Di Maulo. Fille et femme de mafiosi.** Montréal : Éditions de l'Homme, 2018, 256 p.
- **Mara, la mère que j'ai gravée dans ma chair et nourrie de mon sang.** Corps et Psychisme, Le Bouscat (France) : L'Esprit du temps, 1(71), mai 2017, 167-178.
- **La marque de la Mara, une preuve judiciaire?** *Justice-Actualité-Report*, 32(2), 2017, 16-20.
- **Gangs de rue inc. : leurs réseaux au Canada et dans les Amériques.** Montréal : Éditions de l'Homme, 2009, 416 p.
- **La face cachée des gangs de rue.** Montréal : Éditions de l'Homme, 2006, 211 p.
- **Les bandes de jeunes de la région de Montréal et leurs liens avec les organisations criminelles adultes.** Thèse (M. SC.) -- Université de Montréal, 2004 Xi, 135 p.

Chapitres, préfaces et recensions

- **Recension.** *In. Jeunes et djihadismes. Les conversions interdites.* Denis Jeffrey, Jocelyn Lachance, David Le Breton, Meryem Sellami et Jihed Haj Salem. *Anthropologica*, 59 (2), Toronto (Ontario), Canada : Presses de l'Université de Toronto, novembre 2017, p. 330.
- **Recension.** *In : Conversions à l'islam. Unions et séparations.* Amélie Puzenat. *Anthropologica*, 59(1), Toronto (Ontario), Canada : Presses de l'Université de Toronto, mai 2017, p. 181-182
- **Préface.** *Survivante d'exploitation sexuelle : se sortir de l'enfer des gangs de rue.* Mélanie Carpentier. Boucherville (Québec), Canada : Béliveau, 2017.
- **Préface.** *In : La femme, sa sexualité et son pouvoir sexuel. Programme d'appropriation de sa sexualité.* Ina Motoi et Rose Dufour. Québec (Québec), Canada : Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 9-10.
- **L'intervention auprès des membres des gangs de rue.** *In : Problèmes sociaux. Tome IV, Théories et méthodologies de l'intervention sociale / sous la direction de Henri Dorvil.* Québec (Québec), Canada : Presses de l'Université du Québec, 2007, p. 253-270.
- **Préface.** *In : Pedri Libertad #03. Arôme de café.* Hada Lopez et Marc-Étienne Paquin. Québec (Québec), Canada : Éditions de la paix, 2005, p. 9-10.

Rapports

- Questions entourant la sécurité aux sommets du G8 et du G20, mars 2011.
- Rapport sur les allégations du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité Richard Fadden concernant l'influence étrangère exercée auprès de politiciens canadiens, mars 2011.
- La Santé mentale et la toxicomanie dans le système correctionnel fédéral, décembre 2010.

- CBC-Radio Canada : Définir la spécificité d'un paysage médiatique en évolution, février 2008.
- Améliorons la sécurité des femmes : il est temps d'agir, juin 2007.
- Les produits contrefaits au Canada. Une menace pour la sécurité publique, mai 2007.
- Les impacts des changements au financement et aux programmes de Condition féminine Canada, mai 2007.
- De l'indignation à l'action pour contrer la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, février 2007.

Loi

Loi C-452. Loi modifiant le code criminel. Exploitation et traite des personnes. Sanction royale le 18 juin 2015. Le texte modifie le Code criminel afin qu'y soient prévues des peines consécutives pour les infractions liées à la traite de personnes et qu'une présomption relative à l'exploitation d'une personne par une autre y soit créée. Il ajoute également l'infraction de traite de personnes à la liste des infractions visées par la confiscation des produits de la criminalité.

Éditions et production
Mourani-Criminologie
C. P. 68027 B. P. Blainville
Blainville (Québec)
J7C 4Z4
Site Internet : <https://mouranicriminologie.com/>



Graphisme : Pascal Taillon

Les photographies libres de droits ayant été utilisées pour créer la page couverture ont été gracieusement données à travers le service Unsplash par les photographes, Erik Kaha, Bryan Minear et Ali Pazani.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-9818161-4-6 (version PDF)

© Mourani-Criminologie 2019

La reproduction ou la diffusion totale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, est autorisée sous condition du respect des droits d'auteur.